

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260617-DE260604CMA0607-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-06-07

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
(dont 2 pouvoirs)

Objet : Approbation des tarifs du restaurant scolaire 2026-2027

**L'an deux mille vingt-six,
Le 04 juin à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

28 mai 2026

Secrétaire de séance :

Clément BERNEDO

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, DALBEPIERRE Michaël, GAUTHIER Vincent, ODIN Catherine, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, TREZEUX Elodie, CHATARD Axel

Absents excusés :

DELVILLE Johnny, excusé, a donné son pouvoir à RIQUELME Robert
BARBIER Maël, excusé, a donné son pouvoir à SARTORETTI Michel

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L212-4, R531-52 et R531-53.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il convient d'adopter les tarifs d'accès au service restauration scolaire applicables à compter de la rentrée de septembre 2026.

La proposition de tarifs est basée sur le coût du service facturé par l'AEP Champagnat à la commune et la déduction des éventuelles aides apportées par la commune. En effet, par délibération en date du 07 novembre 2019, la commune de Saint-Symphorien sur Coise avait décidé une aide pour la cantine scolaire pour les enfants résidant à Saint Symphorien sur Coise de 1,50€/repas occasionnel (ticket) et 162€/an pour la demi-pension soit 16,20€/mois.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur le tarif des abonnements mensuels d'accès au service restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 :

Pour les abonnements :

- 81€70/élève pour les élèves ne résidant pas sur la commune soit 817 €/année scolaire
- 65€50/élève pour les élèves résidant sur la commune soit 655 €/année scolaire

Pour les repas occasionnels :

- 6€65 pour les élèves ne résidant pas sur la commune
- 5€15 pour les élèves résidant sur la commune.

A noter que le prix de l'abonnement et celui du repas occasionnel restent inchangés pour la rentrée scolaire 2026.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

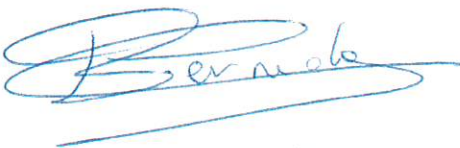
A l'unanimité des suffrages exprimés

1. **ACCEPTE** les tarifs ci-dessus présentés ;
2. **DIT QUE** que les tarifs seront appliqués comme suit :
Pour les abonnements :
 - 81€70/élève pour les élèves ne résidant pas sur la commune soit 817 €/année scolaire
 - 65€50/élève pour les élèves résidant sur la commune soit 655 €/année scolaire
Pour les repas occasionnels :
 - 6€65 pour les élèves ne résidant pas sur la commune
 - 5€15 pour les élèves résidant sur la commune.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération ;
4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le secrétaire de séance



Le Maire

